## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LINGREVILLE

<u>Date de la convocation</u>: 25 juin 2021 <u>Date d'affichage</u>: 25 juin 2021

## SÉANCE DU 09 JUILLET 2021 A 20 H.30

L'an deux mil vingt-et-un et le neuf juillet à 20 h.30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Jean-Benoît RAULT, Maire.

<u>Présents</u>: Jean-Benoît RAULT (maire), Denis MARTIN, Claudine BONHOMME, Rolande FREMIN (adjoints), Micheline CAVE, Joël FRANÇOIS, Jean-Louis FERRE, Françoise LENOIR, Emmanuel LECONTE, Pascal LEMAITRE (conseillères et conseillers municipaux).

Conseillères et conseillers municipaux excusés : Xavier DE WOILLEMONT qui a donné procuration à Jean-Benoît RAULT, Lydie LEBLOND qui a donné procuration à Rolande FREMIN, Fabien QUESNEL, Mathias LEFRANC, Sophie LEFRANC qui a donné procuration à Claudine BONHOMME.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Claudine BONHOMME a été désignée secrétaire de séance.

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 18 MAI 2021

Le compte-rendu susmentionné est approuvé à l'unanimité.

### DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Fixation d'un tarif forfaitaire d'occupation de la salle communale pour les associations à but lucratif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à ajouter le point précité à l'ordre du jour.

## RACCORDEMENT DES PROPRIETES PRIVEES (VILLAGE GORON) AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Rapporteurs: Jean-Benoît RAULT - maire, Micheline CAVE - conseillère municipale

Vu le code de la commande publique;

Vu le procès-verbal de la commission MAPA du 09 juillet 2021;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché public suivant :

<u>Programme</u>: Assainissement eaux usées « le Village Goron » - Etude habitat

Lot unique

Entreprise: BERNASCONI TP - 28 rue du haut du bourg - 50420 DOMJEAN

Montant du marché : 126 021.50 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe assainissement.

# DELEGATION DE LA COMPETENCE « CREATION, MODIFICATION OU SUPPRESSION DES REGIES COMPTABLES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

Rapporteur: Jean-Benoît RAULT - maire

Il convient de prévoir la possibilité d'encaisser la redevance annuelle à laquelle les utilisateurs de l'espace de stationnement du domaine public maritime sont soumis, conformément à l'annexe 1 « règlement intérieur – code de bonne conduite » de la convention d'utilisation temporaire du domaine public maritime.

Pour ce, Madame la Trésorière de Coutances sollicite la modification de la régie « droit de place » du marché hebdomadaire, afin de pouvoir encaisser cette nouvelle recette.

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, et en complément des compétences précédemment déléguées par délibération n°2020/11 du 5 juin 2020, il est soumis au vote du conseil municipal la possibilité de déléguer à Monsieur le maire la compétence :

De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour déléguer cette compétence à Monsieur le maire.

#### FIXATION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2021/2022

Rapporteur: Claudine BONHOMME – adjointe

Il est rappelé que, selon l'article 1 du décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité (13 voix), de fixer les tarifs des repas à la cantine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2021 comme suit :

- ❖ 3.70 € pour un repas
- ❖ 2.65 € pour un repas pour les enfants qui bénéficient d'un régime dans le cadre d'une alimentation adaptée pour allergies. Seuls les enfants dont l'intégralité du repas est fournie au vu d'un certificat médical ouvrent droit à ce tarif spécial.

# BUDGET ASSAINISSEMENT - DELIBERATION MODIFICATIVE N°01/2021 PORTANT SUR LA RECTIFICATION D'UNE ERREUR TECHNIQUE

Rapporteur: Jean-Benoît RAULT – maire

Afin de régulariser l'encaissement de l'avance de prêt de l'Agence de l'Eau il est proposé à l'assemblée d'autoriser le virement de crédits suivants :

Désignation	Réduction sur Crédits ouverts	Augmentation sur Crédits ouverts
R 131 (Op.17 – Village Goron) Subventions d'équipement	- 106 667.00€	
R 1681 (Op.17 – Village Goron) Autres emprunts		+ 106 667.00 €

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget primitif annexe assainissement 2021,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition et autorise la décision modificative ci-dessus.

# FIXATION D'UN TARIF FORFAITAIRE D'OCCUPATION DE LA SALLE COMMUNALE APPLICABLE AUX ASSOCIATIONS A BUT LUCRATIF

Rapporteur: Claudine BONHOMME – adjointe

La commission « associations-sport » s'est réunie afin d'étudier les demandes de deux associations souhaitant occuper la salle communale pour organiser des activités de sophrologie et de « Biodanza ».

Vu la proposition de la commission « associations-sport » ; Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De voter un tarif forfaitaire de 70 euros pour l'occupation de la salle communale par des associations à but lucratif;
- Dit que cette occupation sera autorisée une fois par semaine (hormis les vendredis, samedis et dimanches) selon les horaires disponibles ;
- Dit que ce tarif sera valable pendant une période correspondant à une année scolaire, soit de septembre N à août N+1, et sera révisable annuellement au mois de juin.

### **QUESTIONS DIVERSES**

# INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE CONCERNANT LA PREPARATION, LA PASSATION, L'EXECUTION ET LE REGLEMENT DES MARCHES DANS LA LIMITE DE 15 000 €

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ensemble des locaux de l'ancienne école et des espaces extérieurs pour l'aménagement d'une MAM et d'un local associatif, et suite à la réunion de la commission MAPA du 09 juillet 2021, Monsieur le maire porte les informations suivantes à la connaissance du conseil municipal :

- Attribution du marché « relevé topographique des lieux » au Cabinet Dominique BELLANGER 5 bis Place du Champ de Foire 14502 Vire Normandie, pour la somme de 1 800.00 € HT 2 160.00 € TTC et fourniture des plans début septembre 2021
- Attribution du marché « diagnostic amiante et plomb avant travaux » à EX'IM EURL F.E.D. 26 bis Rue de la République 50260 BRICQUEBEC, 42 prélèvements pour la somme de 1 338.00 € HT 1 619.60 € TTC

# INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Quatre Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été réceptionnées entre le 20 mai et le 08 juin 2021 concernant les parcelles :

- AC n°778 et 786 (terrain non bâti) Le Marais, en zone 1AUt (terrains de camping)
- AE n°618 et 620 (terrain non bâti) Rue des Clos, en zone UB (secteur du bourg et hameaux anciens)
- ZA n°289 (terrain bâti) 8 rue du Frot, en zone UB (secteur du bourg et hameaux anciens)
- AC n°546 (terrain bâti) 112 rue des Verrouis, en zone 1AUt (camp de loisirs)

Aucun projet communal ne concernant ces parcelles, il a été proposé à la communauté de communes de Coutances mer et bocage de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

#### **INFORMATION TRAVAUX DE VOIRIE**

Aménagement du « Hameau Labour » : la commission voirie a pris connaissance des aménagements présentés par l'Agence Routière Départementale Centre nécessaires à l'amélioration de la

sécurité du carrefour. Dans leur ensemble, ils correspondent aux attentes de la collectivité. La programmation des travaux est normalement prévue au 2<sup>ème</sup> semestre 2022. Le projet sera présenté à l'assemblée avant la fin de l'année 2021.

- Afin d'améliorer la visibilité depuis la rue Jouvin (voie communale) sur la RD 20, le Conseil départemental projette l'acquisition d'emprises foncières de part et d'autre de la rue Jouvin. Le projet sera présenté à la commune, et une participation financière de l'ordre de 50% du reste à charge des travaux sera probablement demandée.
- ❖ Projet identique à l'intersection de la rue des Clos avec la RD 220 (route de Quettreville face à la rue de Tourneville)

## ORGANISATION DU RECENSEMENT ANNUEL DES EMPLACEMENTS DE CAMPING NON AUTORISE

Mesdames Rolande FREMIN et Micheline CAVE, et Messieurs Denis MARTIN et Joël FRANCOIS se portent volontaires pour recenser les emplacements de camping non autorisé, dont le résultat sera transmis au syndicat mixte de La Perrelle, ayant la compétence de recouvrer la redevance ordures ménagères.

#### STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS DANS LE HAVRE DE LA VANLEE

Monsieur ROMIEUX, Inspecteur des Sites de la DREAL, s'est rendu dans le site classé du havre de la Vanlée en compagnie de Monsieur le maire et de ses adjoints afin de dresser un constat concernant le stationnement illégal des camping-cars. Monsieur ROMIEUX reprendra contact avec les élus afin de présenter des propositions pour endiguer cette pratique, notamment par la mise en place d'un affichage réglementaire.

#### ORGANISATION D'UNE EXPO PHOTOS A ANNOVILLE

A l'occasion du 100ème anniversaire de la création de l'Union Nationale des Combattants d'Annoville, une exposition photographique intitulée « Annoville et son canton au siècle dernier » est organisée à la salle polyvalente des Oyats du 17 au 19 juillet 2021.

### BALLADE EN FAMILLE DU JEUDI

La traditionnelle balade organisée par les communes de l'ancien canton de Montmartin-sur-Mer en collaboration avec l'association « animation côte des havres » de Hauteville-sur-Mer aura lieu à Lingreville le 22 juillet 2021 à partir de 19h.00.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé les membres présents. La séance est levée à 23h.00.